

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES-LES-METZ

1, Place de la Gare B.P. 40303

57283 MAIZIERES-LES-METZ Cedex

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT 2008

Délibération du Conseil Communautaire du 13/12/07

Catégories d'immeubles	Participation
Habitations individuelles	1 518,13 euros
Immeubles collectifs d'habitation (dans un immeuble avec plusieurs entrées, chaque entrée sera considérée comme entité distincte avec application d'une participation pleine et une ou plusieurs participations minorées)	1 518,13 euros pour le premier logement et 759,06 euros par logement supplémentaire
Industriels, commerçants et artisans * Locaux sociaux (accès publics, administrations, gestion personnel, salles de réunions, ...) * Locaux sociaux (accès publics, administrations, gestion personnel, salles de réunions, ...) * Autres locaux * Autres locaux	1 518,13 euros jusque 250 m ² de SHON 2,28 euros le m ² au-delà de 250 m ² de SHON 0,56 euro le m ² jusqu'à 10.000 m ² de SHON 0,30 euro le m ² au-delà
Bâtiments communaux, bâtiments d'autres administrations, services publics, bâtiments culturels, sportifs et culturels à but non lucratif	1 518,13 euros
Hôtels, cafés, restaurants, maisons de retraite, foyers d'accueil, lieux d'hébergement, ...	1 518,13 euros + 379,53 euros par chambre
Locaux d'activités de professions libérales, cabinets, bureaux d'études, officines, ...	1 518,13 euros jusqu'à 250 m ² de SHON et 2,28 euros le m ² au-delà de 250 m ² de SHON

SHON : Surface Hors Oeuvre Nette.

Si un même immeuble est destiné à des usages relevant de plusieurs des catégories énoncées ci-dessus, il sera assujetti à la participation pour raccordement à l'égout pour chaque unité.
